

Paris, le 6 Septembre 2009

à l'attention de M. le député JF- Chossy  
à l'attention de Mme Geneviève ZDROJEWSKI  
à l'attention de Monsieur le Président de la république

Ministère de la jeunesse et des sports / Institution républicaine?

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre connaissance un dossier qui relate notre impossibilité de remplir les conditions requises à la déclaration de séjours de vacances pour des jeunes autistes.

- Au motif qu'il est requis un projet collectif de séjours & non de projet individuel.
- Au motif que les effectifs sont trop faibles.
- Au motif que la formation existante n'aborde que l'intégration des handicapés en centre de vacances ordinaires, et que les formations spécifiques ne peuvent être retenues.
- Au motif que la colonie de vacances traditionnelle d'enfants d'âge scolaire et scolaires constitue le modèle unique connu de ce Ministère.
- Au motif déclaré par ce Ministère:

*« Le ministère n'a pas vocation à accueillir spécifiquement des enfants handicapés mentaux. Ce projet relève indubitablement des attributions du Ministère de la Santé et des solidarités. »*  
Que le rattachement de ce Ministère à la santé n'y change rien, que la DGAS est en déconfiture depuis plus d'un an et que depuis deux ans on nous balade!

Cette surdose de normalisation est fondamentalement discriminante, je ne sais pas si, à votre niveau, vous pouvez y faire quelque chose.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre totale considération.

Le Président Fondateur.  
Président de l'UN AHL

René DEMICHELIS

P/s : En séjours jusque-là, je ne pouvais donner suite à ce constat désolant.